



HH/L/8

GOVERNEMENT
DU QUÉBEC

MINISTÈRE
DES FINANCES

LA CURATELLE
PUBLIQUE

5310 BOUL. ST-LAURENT
MONTREAL, QUE.
H2N 1N5

DOSSIER

No _____

Le 19 décembre 1975

Me Paul A. Crépeau
Président
Office de révision du Code civil
360, rue McGill
Chambre 402
Montréal (Qué.)

OBJET: Rapport sur la constitution de rente

Cher confrère,

L'étude de ce projet nous a permis, à mes conseillers juridiques et à moi, de constater qu'en plus de réunir sous un seul titre divers articles éparpillés dans le code, ce projet apporte d'importantes modifications qui ont pour effet de définir plus clairement et de simplifier les contrats de rente.

Toutefois, je suis d'accord avec les conseillers juridiques sur le fait que les articles 595 de la Loi des Cités et Villes (et également l'article 745 du Code municipal) devrait être modifié pour permettre la purge définitive des droits de rente à la suite d'une vente pour taxes.

J'espère que ces remarques vous seront utiles et vous prie de croire, cher confrère, à l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Curateur public,

REMI LUSSIER, Notaire

RL/ml